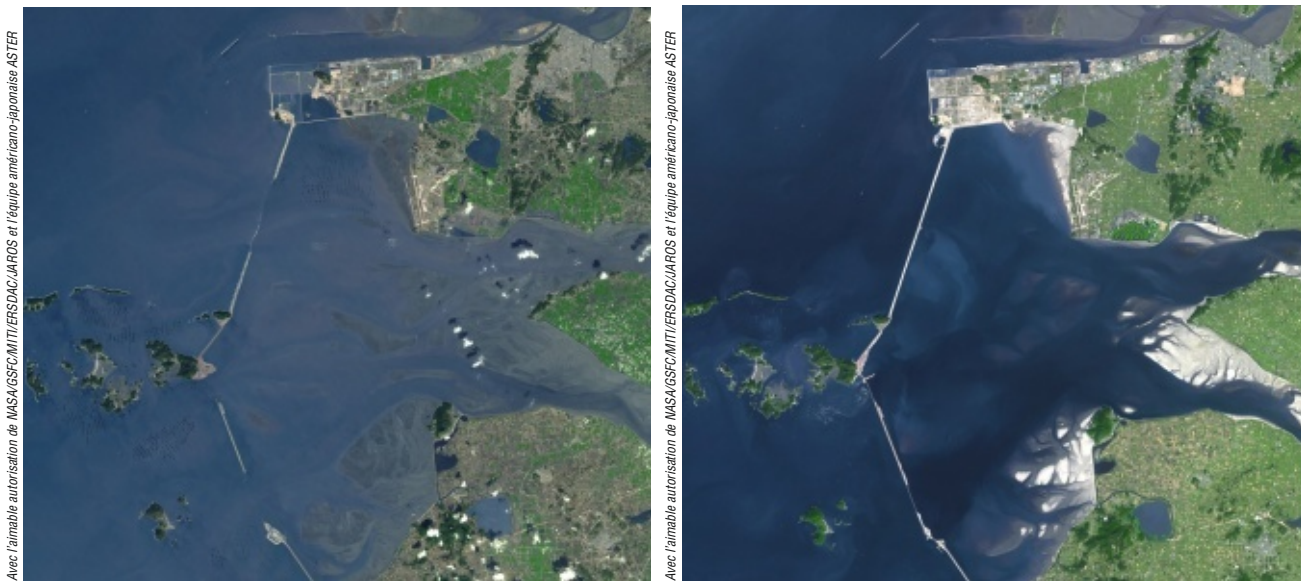




Avec l'aimable autorisation de NASA/GSFC/MITI/ERSDAC/JAROS et l'équipe américano-japonaise ASTER

Avec l'aimable autorisation de NASA/GSFC/MITI/ERSDAC/JAROS et l'équipe américano-japonaise ASTER

3. EN CORÉE DU SUD, la plus longue digue du monde – 33,9 kilomètres – a été achevée en 2010 dans la baie de Saemangum (à gauche, la baie en mars 2001, à droite en octobre 2006). Cette digue devrait soustraire à la

mer plus de 400 kilomètres carrés de terres en asséchant ses zones humides. Elle voue leur écosystème à disparaître d'ici quelques années, privant des milliers d'oiseaux migrateurs d'une étape majeure.

en 1954, avait pour objectif la protection des oiseaux aquatiques. En 1995, elle s'est regroupée avec d'autres associations pour constituer *Wetlands International*, une organisation à but non lucratif qui s'intéresse à la protection et à la gestion durable des zones humides.

On assiste à partir des années 1960 à une modification radicale de la perception sociale des zones humides littorales sous l'effet de l'augmentation des préoccupations écologistes et de la prise de conscience de la valeur biologique, patrimoniale, paysagère et économique de ces milieux. Devant la dégradation des zones humides qui servaient d'habitats aux oiseaux d'eau migrateurs, un traité intergouvernemental, nommé Convention de Ramsar du nom de la ville iranienne où il a été signé en 1971, sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Protéger les zones humides

Entrée en vigueur en 1975, cette convention est le seul traité mondial environnemental qui porte sur un écosystème particulier. Elle adopte une définition large des zones humides, qui débordent le domaine littoral, et préconise leur inventaire dans tous les pays. Elle s'efforce aussi d'en faire connaître les services écosystémiques et d'y promouvoir un tourisme durable.

Dans le sillage de cette convention, diverses mesures de protection ont été prises. En Europe, par exemple, la directive *Oiseaux* de 1979 vise à protéger et à conserver à long terme les espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire des États membres. Ceux-ci s'engagent à préserver, maintenir ou rétablir les biotopes et les habitats de ces oiseaux – habitats qui, pour beaucoup, sont dans les zones humides littorales. La directive *Habitats Faune Flore* de 1992, quant à elle, promet, au sein des États européens, la protection et la gestion raisonnée des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale. Les zones humides occupent une large place parmi les sites protégés, rassemblés sous le nom de réseau *Natura 2000*. Le pâturage sur prairies humides a ainsi pu être encouragé par des mesures fiscales et des aides aux agriculteurs.

Plusieurs mesures ont aussi été prises à l'échelle nationale, telle la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976. Et depuis 1975, le Conservatoire du littoral achète des terrains dont il confie la gestion à des associations, à des collectivités ou à des exploitants selon des plans de gestion durable qui ont notamment permis sur plusieurs zones de substituer, à la culture céréalière sur sols drainés, un élevage sur prairies humides.

Aujourd'hui, l'importance des zones humides littorales n'est plus à démontrer. Nombre d'entre elles figurent sur la liste du patrimoine naturel mondial de l'UNESCO,

telles que la mer des Wadden en Allemagne et aux Pays-Bas, le Parc national de Doñana en Espagne, le Delta du Danube en Roumanie, la baie du Mont-Saint-Michel, les Sundarbans dans le delta du Gange et du Brahmapoutre en Inde et au Bangladesh, la Grande Barrière de Corail en Australie, le Parc national des oiseaux du Djoudj, au Sénégal, ou encore le Parc national du banc d'Arguin, en Mauritanie. Les zones humides littorales constituent le lieu d'une respiration entre la terre et la mer que l'artificialisation accélérée des côtes a contribué à entraver. De l'excès même de ce mouvement sont nées des préoccupations écologiques qui, soulignant la valeur des zones humides, ont suscité un intérêt scientifique et provoqué des dispositions législatives tendant à les protéger.

Ces dispositions sont particulièrement opportunes alors que le changement climatique rend capital le rôle des zones humides littorales pour le stockage du carbone, pour le maintien de la biodiversité et pour l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer. Reste à savoir si elles seront suffisantes. Depuis quelques années, la Grande-Bretagne conduit une politique délibérée de « réalignement », qui consiste à conforter des digues de second rang avant d'ouvrir les digues de mer, comme à Freiston, sur les rives de la baie du Wash, en 2000-2002. Rendre des terres à la mer peut apparaître, dans certains cas, comme la façon la plus heureuse de s'adapter au changement climatique. ■

VOS PRIVILÈGES AU SOMMET

1 an • 12 numéros

56 € seulement
au lieu de ~~74,70 €~~



Recevez chaque mois votre magazine en version papier
et consultez sa version numérique en format PDF sur www.pourlascience.fr

POUR LA
SCIENCE

BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner accompagné de votre règlement à :
Service Abonnements • Pour la Science
8, rue Férou • 75278 Paris cedex 06

☐ **Oui, je m'abonne à *Pour la Science* seul** (12 n°s et leur version numérique)

1 an • **56 €** au lieu de ~~74,70 €~~ Tarif valable en France métropolitaine et d'Outre mer. Participation aux frais de port à ajouter au prix de l'abonnement : Europe 12 € - autres pays 25 €.

☐ **Oui, je m'abonne à *Pour la Science* version web** (12 n°s)

1 an • **48 €**

☐ **Oui, je m'abonne à *Pour la Science*** (12 n°s et leur version numérique) + **les *Dossiers Pour la Science*** (4 n°s et leur version numérique)

1 an • **76 €** au lieu de ~~102,50 €~~ Tarif valable en France métropolitaine et d'Outre mer. Participation aux frais de port à ajouter au prix de l'abonnement : Europe 16 € - autres pays 35 €.

☐ Je souhaite recevoir la newsletter *Pour la Science* à l'adresse e-mail suivante :

_____ @ _____

Mes coordonnées (à remplir) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél.* : _____

Je règle par :

☐ Chèque à l'ordre de *Pour la Science*

☐ Carte bancaire

Numéro de la carte

Date d'expiration

Signature obligatoire



En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-contre sont indispensables au traitement de votre commande. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Pour la Science. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. En cas de refus de votre part, merci de cocher cette case ☐.
* prix en kiosque ** facultatif